



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 14 juillet 2022

Date de l'annonce publique de la séance: 07 juillet 2022

Date de la convocation des conseillers: 07 juillet 2022

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire

Absent(s) M. Pierre BRAUN, M. Bernd ZIMMER, conseillers (excusés), Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

Le Conseil Communal,

a ajouté à l'unanimité des membres présents un point 09, portant sur une demande de modification par amendement gouvernemental du projet de loi portant sur la fusion des communes de Bous et de Waldbredimus - Urgence en application de l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

01) a décidé, à huis clos, à l'unanimité des membres présents de prolonger le service provisoire de Mme Monica Brandao pour la durée d'une année à partir du 1^{ier} août 2022.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 28 juin 2022.

03) a renoncé à l'unanimité des membres présents à l'exercice du droit de préemption sur des parcelles situées dans la zone viticole aux lieux-dits « Giewelsbur » et « Bätzbiereg » à Erpeldange-Scheuerberg.

04) a approuvé avec quatre voix pour et une voix contre un projet de morcellement concernant une parcelle sise à Assel au lieu-dit « rue de Luxembourg ».

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents un acte notarié relatif à l'aliénation par voie de prescription trentenaire du cimetière de Nénngkirchen dans le domaine communal.

06) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 22 juin 2022 entre les collèges échevinaux des communes de Bous et de Waldbredimus relative à la mise-à-disposition du receveur communal.

07) a procédé à l'unanimité des membres présents à la désignation du Sport- und Kulturzenter à Bous comme autre lieu de célébration de mariage et de déclaration de partenariat que la mairie.

08.a) a pris note des explications du collège échevinal relatives à la création d'un poste supplémentaire pour les besoins du service régie de la commune.

08.b) a pris note des interpellations des conseillers relatives à l'attribution des subsides pour élèves méritants et se propose de revoir les critères de l'attribution de ces subsides dans le cadre de la fusion avec la commune de Waldbredimus.

09) a décidé à l'unanimité des membres présents d'apporter par voie d'amendements gouvernementaux les modifications suivantes aux projets de loi portant sur la fusion des communes de Bous et de Waldbredimus :

- Modification dans les projets de constructions :
 - Construction d'une nouvelle mairie sur le site du centre culturel Jos Rennel
 - Transformation de l'ancien presbytère de Waldbredimus en centre culturel
- Modification de la période de liquidation de l'aide financière spéciale de 5 à 10 années

Four handwritten signatures in blue ink are present below the text. The signatures are stylized and appear to be in cursive. The first signature is on the left, the second is on the right, the third is below the first, and the fourth is below the second.